Rapport d'Activité 2022 sur le prix et la qualité du service public de collecte des déchets ménagers et assimilés

Les points forts de l'année 2022

- ☛ Mise en place des collectes biodéchets dans 5 communes et expérimentation avec les professionnels volontaires
- ☛ **114 kg** d'ordures ménagères/hab./an
- ☛ **97 kg** d'emballages, papiers et verre triés/hab./an
- ☛ **417 kg** de déchets/hab/an (déchèteries incluses)
- ☛ 81 prêts du broyeur de végétaux soit 200 jours
- ☛ 200 heures d'interventions dans les écoles

I- LA GESTION DES DÉCHETS SUR LE TERRITOIRE DE LA COPLER

1. LE TERRITOIRE
2. LE SERVICE DÉCHETS
   - **a. La Collecte des déchets**
   - **b. Les Déchèteries**
   - **c. Ressources humaines et matérielles**

II - COLLECTES ET TONNAGES

1. LES ORDURES MENAGERES ET ASSIMILEES
2. LA COLLECTE SELECTIVE
   - **a. Les emballages**
   - **b. Les papiers**
   - **c. Le verre**
   - **d. Bilan de la collecte sélective**
   - **e. Les cartons**
   - **f. les biodéchets**
3. LES DECHETERIES
   - **a. Broyage des déchets verts des déchèteries**
   - **b. Les nouvelles filières**

III- RÉPARTITION ET ÉVOLUTION DES TONNAGES

IV- LOI DE TRANSITION ÉNERGÉTIQUE : BILAN

1. OBJECTIF 1
2. OBJECTIF 2
3. OBJECTIF 3
4. PLPDMA

V- SENSIBILISATION ET PRÉVENTION

1. SENSIBILISATION AU TRI ET A LA REDUCTIONS DES DECHETS
   - **a. Évènementiels**
   - **b. Autres actions**
2. COMMUNICATION CIBLEE
3. COMMUNICATION ECRITE
   - **a. Le CoPLER magazine**
   - **b. Le Flash Action**
4. CAMPAGNE POUR LE COMPOSTAGE DOMESTIQUE
5. AUTRES ACTIONS MENEES PAR LE SERVICE « DECHETS »

VI- COUT DU SERVICE

VII - COMPARAISONS AUX VALEURS DE RÉFÉRENCE

I- LA GESTION DES DÉCHETS SUR LE TERRITOIRE DE LA COPLER

1. LE TERRITOIRE

Située dans la partie nord du département de la Loire et au sud-est du pays roannais, la CoPLER, Communauté de Communes du Pays entre Loire Et Rhône, est un territoire de basse montagne qui regroupe 16 communes (pour un total de 13 966 habitants, recensement INSEE 2019).

Sa superficie est de 252,59 km² et la densité de population est d'environ 55 habitants au km².

La population est essentiellement rurale et le taux d'habitat collectif n'est que de 2%. Cinq villages comptent néanmoins plus de 1000 habitants et sont qualifiés de bourgs-centres, car ils assurent un maillage fonctionnel du territoire.

2. LE SERVICE DÉCHETS

La CoPLER assure la compétence de collecte des déchets ménagers et assimilés. Le service est financé par la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) et par la Redevance Spéciale (RS) des entreprises.

Le 28 mai 1997, la CoPLER signe un programme multi-matériaux avec la société Eco-Emballages (actuellement CITEO) et met en place de la collecte sélective en points d'apports volontaires.
Pour le verre, la CoPLER assure la double compétence : collecte et traitement.

Depuis le 1er janvier 2002, la CoPLER a délégué la compétence traitement au Syndicat d'Études et d'Élimination des Déchets du Roannais. Le SEEDR gère l'ensemble des contrats existants des collectivités du roannais : l'enfouissement des ordures ménagères et des encombrants, mais également les contrats de valorisation des déchets issus du tri sélectif ainsi que des déchèteries.

La CoPLER a reçu en 2010 le label QualiTri pour son service de collecte des déchets. Ce label décerné par l'Ademe et Eco-emballages, est une reconnaissance nationale du travail effectué depuis plusieurs années en termes de qualité de service à l'habitant, de communication et de maîtrise des coûts.

a. La Collecte des déchets

Les déchets ménagers résiduels sont collectés en porte à porte et/ou en bacs de regroupement mis à disposition dans certaines communes et en rase campagne. Cette activité est effectuée en régie, dans le cadre d'un Atelier Chantier d'Insertion.
Organisation des collectes ordures ménagères et emballages, à partir de 5h00 le matin (une semaine sur deux dans chaque commune) :

	Semaine paire	**Semaine impaire**
Lundi	Croizet/Gand, Chirassimont, Machézal	St Cyr de Favières (+ Hôpital/Rhins)
Mardi	St Victor, Vendranges	Régny, St Priest
Mercredi	Lay et Fourneaux	Neulise
Jeudi	Pradines, Neaux	St Just la Pendue
Vendredi	St Symphorien de Lay	Cordelle

La collecte sélective en 3 flux (emballages légers, papiers et verre) est réalisée en points d'apport volontaires. Cette prestation est déléguée à l'entreprise Dubuis de Fourneaux.

b. Les Déchèteries

Deux déchèteries, gérées en régie (et en ACI également), sont à la disposition des habitants et des professionnels du territoire :

La déchèterie de Matard est ouverte :

- du mardi au vendredi* : de 09h00 à 12h30 et de 13h30 à 17h30
- le samedi* de 9h00 à 17h30 sans interruption.

La déchèterie de Régny est ouverte :

- du mardi au jeudi* : de 9h00 à 12h30
- le vendredi* de 9h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30
- le samedi* de 9h00 à 17h30 sans interruption.

- *Sauf canicule signalée par MétéoFrance : ouverture matin uniquement

La fréquentation globale en déchèterie en **2022** est estimée à **environ 35000** visites (23000 sur Matard et 12000 sur Regny).

c. Ressources humaines et matérielles

Le service compte 21 agents dont 1 responsable, 1 adjointe au responsable, 3 gardiens de déchèterie, 4 chauffeurs-ripeurs, un agent polyvalent et 10 agents en insertion. 2 animateurs de l'ASAJ (Association Sport Activité Jeunesse) ont assuré les animations sur le tri sélectif dans les écoles, par l'intermédiaire d'ateliers ludiques et sportifs.
La collecte des ordures ménagères et des emballages s'effectue avec 3 véhicules tous équipés d'une cabine basse pour une meilleure sécurité des agents et classés norme euro 5.
Les ripeurs, travaillant sur un territoire rural, sont souvent amenés à monter et descendre du véhicule. Cette cabine basse, identique à celle d'un bus, permet de limiter un maximum les chutes et les accidents.

II - COLLECTES ET TONNAGES

1. LES ORDURES MENAGERES ET ASSIMILEES

Les ordures ménagères et assimilées sont enfouies ou incinérées. En effet, suite à la fermeture du centre d'enfouissement de SITA Mos à Mably, les déchets ne peuvent plus être stockés là-bas. Ainsi, une partie est enfouie au centre de stockage GAIA à Cusset (03) et une autre partie est incinérée au Centre Lucane à Bayet (03).
En **2022,** la quantité d'ordures ménagères et assimilés (avec encombrants et refus de tri) est de **1609 Tonnes** soit **114 kg/hab**.

2. LA COLLECTE SELECTIVE

51 points–tri sont à la disposition des habitants et des professionnels pour collecter les emballages, les journaux-magazines et le verre recyclables. Ils sont collectés par l'entreprise Dubuis de Fourneaux

a. Les emballages

Ils sont acheminés au centre de tri PAPREC TRIVALO à Chassieu (69).
La collecte en Points d'APPORT Volontaires est réalisée 1 fois par semaine et 2 fois par semaine pour les points les plus fréquentés.
La quantité d'emballages collectés en 2022 est de **627 T**.

b. Les papiers

La collecte est réalisée tous les 10 jours[1] par l'entreprise Dubuis sarl et sont valorisés par l'entreprise GOLBEY (88).
La quantité de papiers collectés (en PAV) en 2022 est de **207 T.** (avec les papiers de bureaux)

c. Le verre

La collecte est réalisée 1 à 2 fois par mois[1] par l'entreprise Dubuis sarl et est valorisé par l'entreprise Veralia à St Romain le Puy (42).
La quantité d'emballages alimentaires en verres collectés en 2022 est de **534 T.**

d. Bilan de la collecte sélective

La quantité globale de déchets recyclables issue de la collecte sélective en **2022** est de **1369 T**. En **2022,** le pourcentage de refus de tri des emballages (non conformes aux consignes de tri et écartés par le centre de tri) est d'environ **26 %,** ce qui représente environ **164** tonnes. A noter que ce taux de refus est mutualisé avec les 4 autres collectivités du SEEDR et comprend également la catégorie « autres plastiques », qui ne sont pas des erreurs des habitants, mais des matières ne disposant pas encore de filières de recyclage.
La quantité collectée par habitant est de **45 kg/an** pour les emballages, **15 kg/an** pour le papier et **38 kg/an** pour le verre.

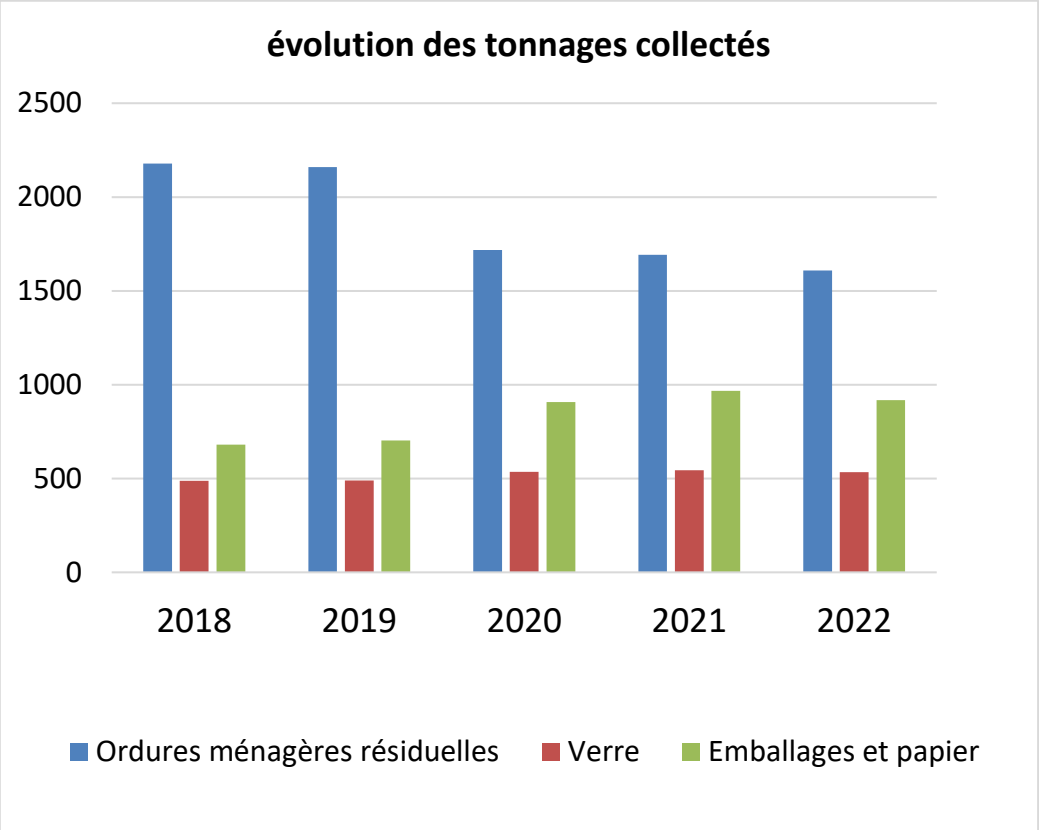

[1] Pour les Papiers et les Verres : Les collectes sont déclenchées en fonction du remplissage des conteneurs de tri.

e. Les cartons

Depuis 2013, une collecte spécifique pour les cartons a été mise en place pour les professionnels du territoire sans surcoût.

Le calendrier de la collecte des cartons est distribué 2 fois par an (calendrier semestriel) par les équipes de collectes aux artisans et professionnels intéressés. Le document est aussi disponible sur le site internet de la collectivité.

En **2022**, le cumul des déchèteries et de nos collectes représente **178 T** de carton.

f. Les biodéchets

Au mois de mars 2022, 6 points d'apport volontaires ont été installés dans les centre-bourgs des communes les plus peuplés. 149 personnes accèdent aux PAV : 81 via leur smartphone et 68 avec une carte magnétique. 2503 dépôts ont été effectués au cours de l'année avec une qualité très satisfaisante.

Une expérimentation auprès des professionnels adhérents a été menée à partir du mois de juillet, en porte-à-porte, avec 10 entreprises volontaires.

Au total plus de 15 tonnes de biodéchets ont été collectés cette première année.

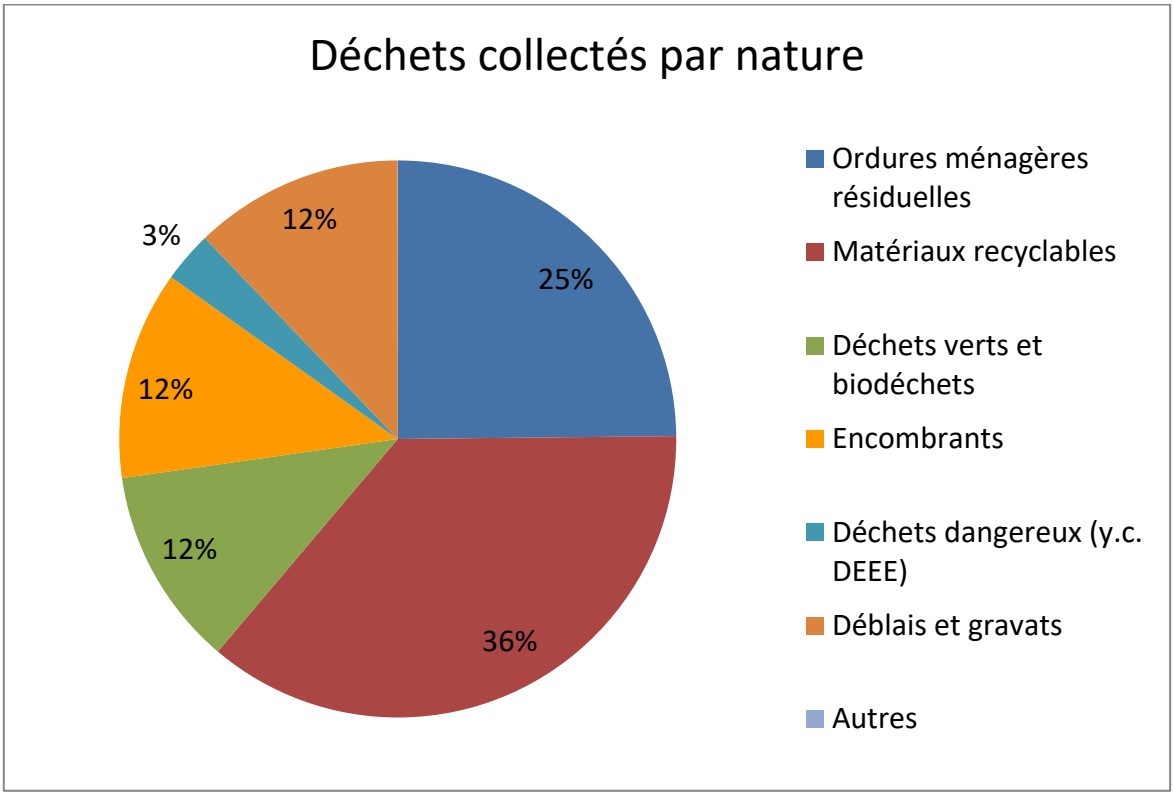

3. LES DECHETERIES

La quantité globale de déchets acceptés en déchèterie en 2022 (hors encombrants et inertes) est de 2394 T (2576 T en 2021), une forte augmentation des tonnages réceptionnés en déchèterie s'observe dans de nombreuses collectivités depuis la pandémie de Covid19.

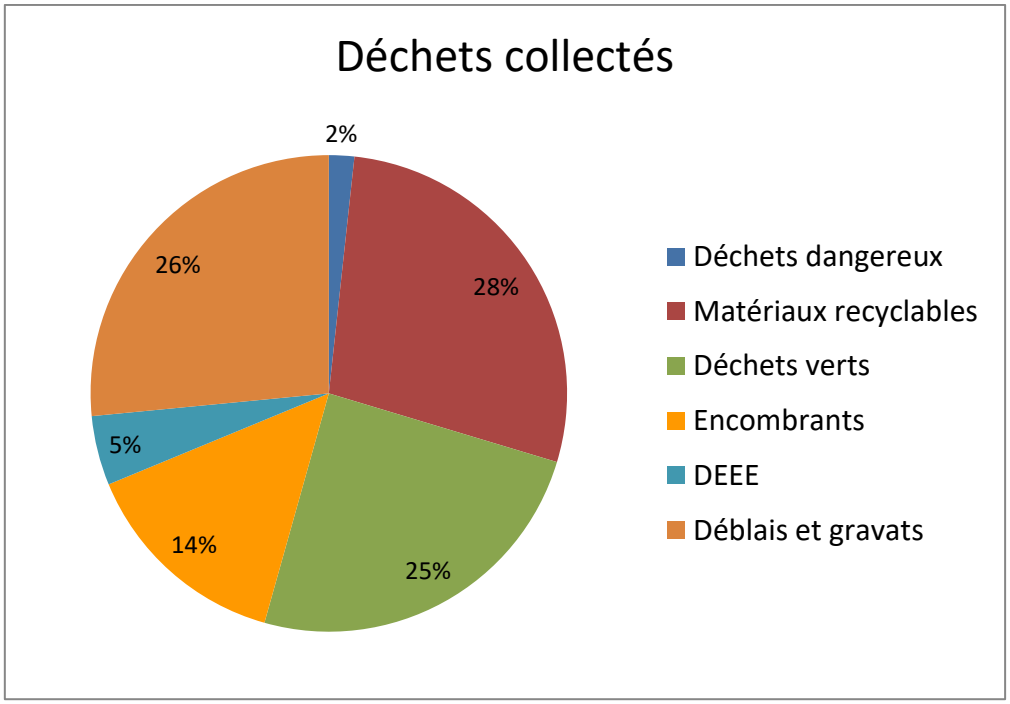

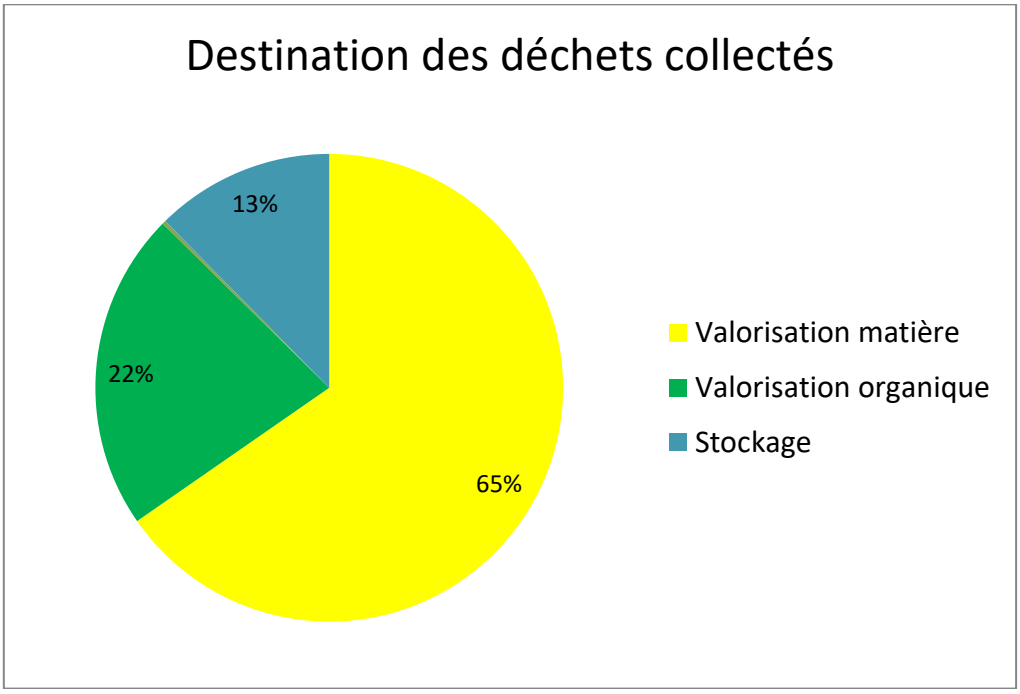

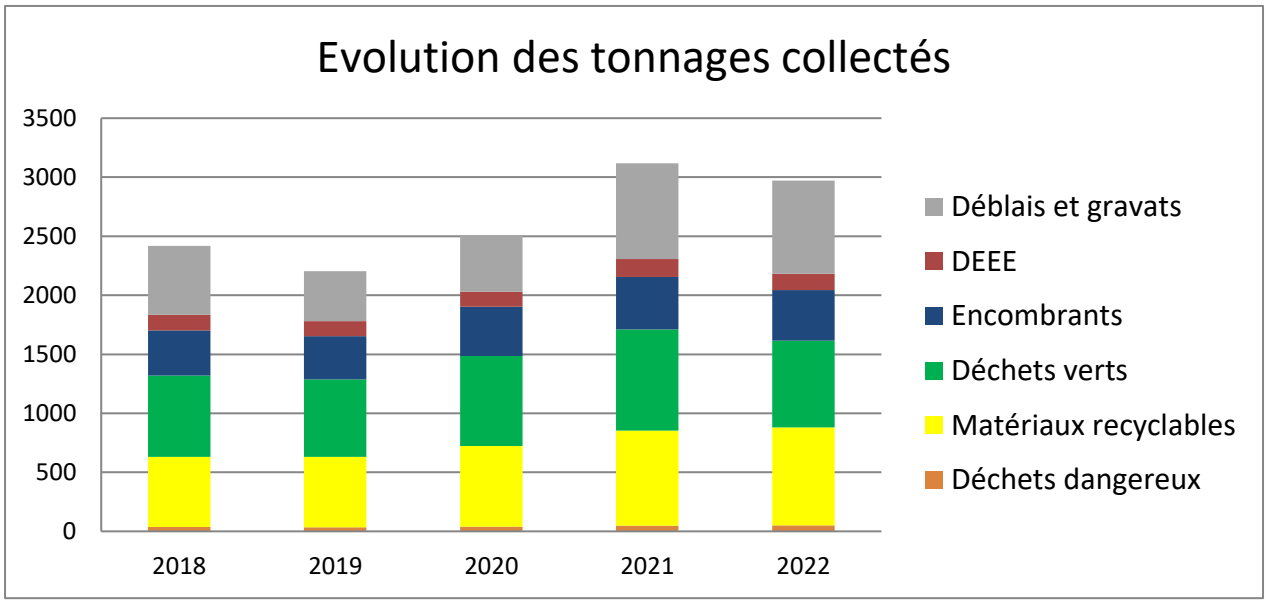

a. Broyage des déchets verts des déchèteries

Broyage des déchets verts des déchèteries : les déchets verts apportés sont broyés à la plateforme de broyage de Matard. Le co-compost produit est redistribué aux agriculteurs du territoire qui le souhaitent.

En 2022, **745 T** de co-compost ont été distribués à 9 agriculteurs du territoire volontaires.

b. Les dernières filières mise en place dans les déchèteries

Les normes évoluent, de nouveaux éco-organismes apparaissent, entrainant ainsi la mise en place de nouvelles filières en déchèterie.

Ainsi, en 2015 et 2016, des nouvelles bennes ont été installées dans les 2 déchèteries du territoire.

- *La filière Ameublement*

Cette nouvelle filière a été mise en place le 1er Octobre 2015 suite à la création d'une REP (Responsabilité Élargie aux Producteurs) et d'un éco-organisme : Eco-mobilier. Ainsi, les fabricants, distributeurs et importateurs financent la gestion et le traitement des déchets générés par leurs activités.

La particularité de cette dernière est qu'elle ne traite pas le déchet selon sa matière mais suivant l'utilisation de l'objet : meuble en bois, chaise en plastique, matelas…

Ceux-ci sont ensuite recyclés.

En 2022, 358 T de meubles ont été collectés par l'entreprise RDS.

- *La filière « Plastique Dur »*

Depuis le 1er Avril 2016, une benne collectant les plastiques « durs » a été placée dans chacune des déchèteries. Cette nouvelle filière permet de recycler les objets entièrement en plastique de couleur unie, sans corps étranger (type visserie en ferraille) et propres tels que : les jouets en fin de vie, le

mobilier de jardin, les pare-chocs de voiture, les bidons vides, les casiers de bouteilles, cagettes, sceaux, les films et certaines bâches….

En **2022, 50 T** de déchets plastiques ont été collectés par la société BM Plastique.

- *La filière « Pneus »*

Les pneus usagés des véhicules sont récupérés par les garagistes lorsque ceux-ci changent les roues des voitures (principe du 1 pour 1). Néanmoins, le garagiste à l'obligation de reprendre le pneu usagé si, et seulement si, il a vendu les pneus qu'il va installer sur le véhicule. Ainsi, les particuliers changeant les roues seules, n'ont pas forcement d'endroit où déposer leurs pneus usagés, provoquant ainsi certains dépôts sauvages.

ALIAPUR, filière de référence dans la valorisation des pneus usagés est une société anonyme. Elle collecte et recycle les pneumatiques en gazon synthétique, aires de jeux, roues de conteneurs, pistes d'athlétismes…

Elle propose la collecte et le recyclage gratuits des pneus usagés aux collectivités en charge de la gestion et du traitement des déchets.

Depuis juin 2016, la déchèterie de Matard accueille les pneus usagés des véhicules « tourismes » ou « 2 roues », sans gentes, secs, propres et non déchirés (à raison de 2 pneus par apport et par foyer).

Ainsi, en 2022, **16 Tonnes** ont été collectées et valorisées par la société Recygom (63), prestataire de la société ALIAPUR depuis la mise en place de la filière.

- La filière « Portes et Fenêtres »

Nouvellement mise en place, cette filière a déjà permis de collecter **40T** d'huisseries en 2022. Le bois ainsi que le verre les composant pourront être recyclés.

III- RÉPARTITION ET ÉVOLUTION DES TONNAGES

La production globale de déchets diminue un peu, y compris les apports en déchèterie. La baisse de production des ordures ménagères se poursuit (80 tonnes de moins par rapport à l'année précédente), malgré une population en augmentation. Si ces performances sont satisfaisantes par rapport aux territoires, une marge de progression est encore possible. Le gisement de biodéchets représente encore près d'un tiers des ordures ménagères, il s'agit maintenant du principal levier pour limiter encore plus notre impact sur environment.

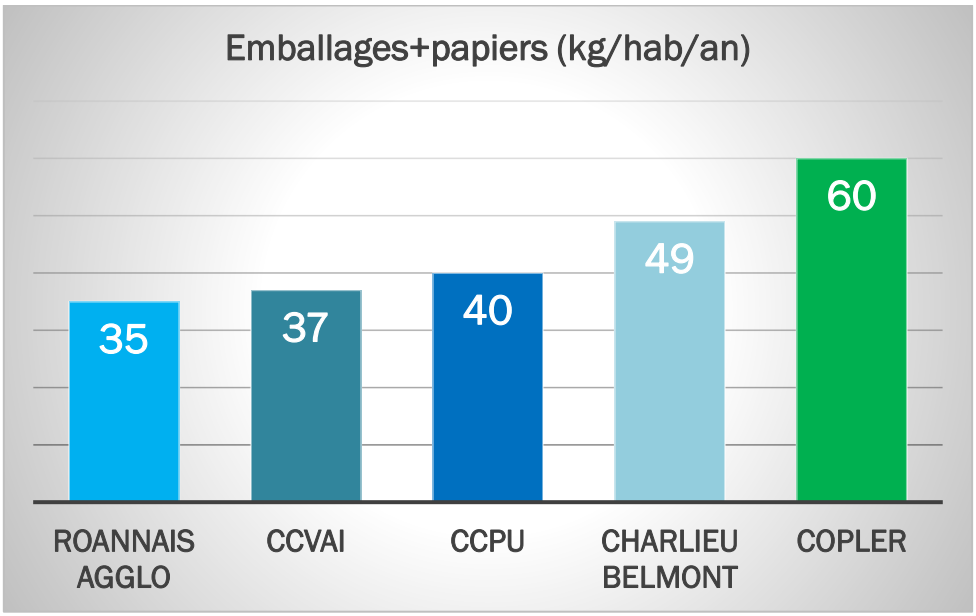

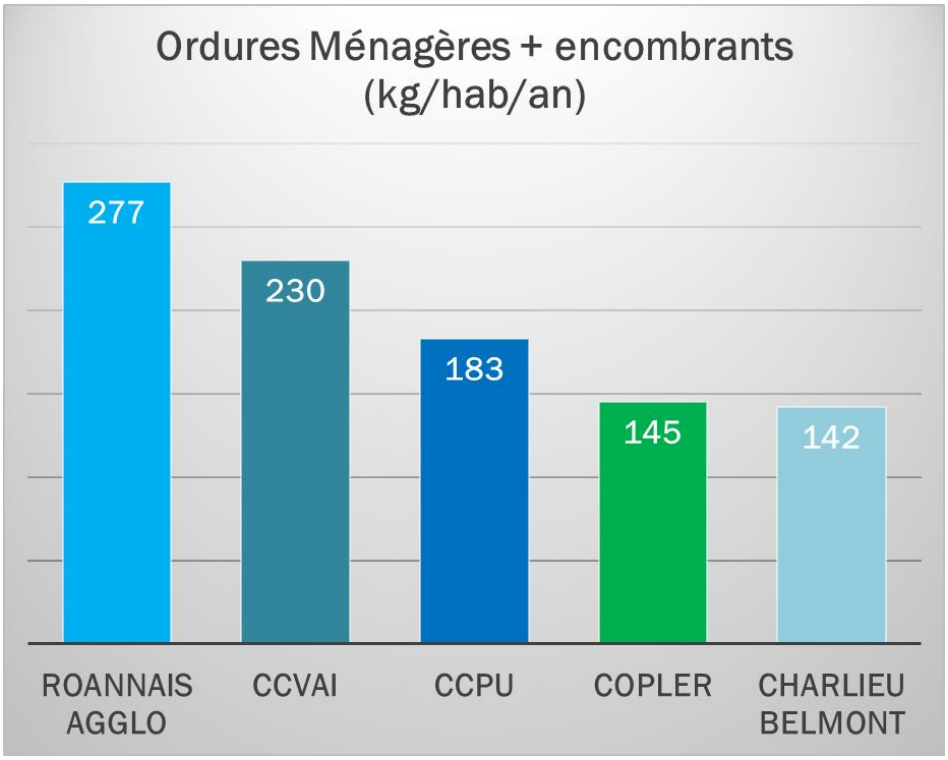

.

IV- LOI DE TRANSITION ÉNERGÉTIQUE : BILAN INTERMÉDIAIRE

Les objectifs fixés par le grenelle 2 de l'environnement pour 2015 ont été atteints :
La Loi de Transition Énergétique pour une Croissance Verte avait imposé de nouveaux objectifs pour l'horizon 2020. Presque tous ont déjà été atteints, mais il reste encore à diminuer un peu la production globale (objectif 1), ce qui pourrait être réalisable grâce au tri à la source des biodéchets. L'augmentation des tonnages de déchèterie (liés aux périodes de confinement et aux restrictions sanitaires, favorable au bricolage et jardinage) rend toutefois l'atteinte de cet objectif plus incertain.

1. Objectif 1

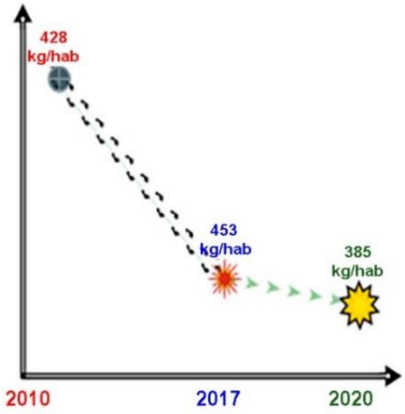

Diminuer de 10% la production totale des déchets (sans les inertes) par rapport à 2010.
Ainsi, en 2020, un habitant de la CoPLER ne devra pas produire plus de 385.2kgs de déchets.
En 2017, un habitant a produit **453 kg** de déchets (sans compter les inertes).
En **2022**, la production par habitant est encore de **417** kg/habitant.

2. Objectif 2

Valoriser **55%** des déchets non dangereux et non inerte en masse en 2020 (et 65% en 2025)
Pour atteindre l'objectif, la mise en place de nouvelles filières de valorisation peut-être une solution.
En **2022**, **62 %** des DNDNI ont été valorisés.

3. Objectif 3

Réduire pour 2020 de 30% la quantité de déchets en centre de stockage par rapport à 2010 (50% pour 2025)
En 2010, 247.6 kg de déchets par habitant étaient enfouis. L'objectif à atteindre pour 2020 était de 173.32 kg. En 2025 il faudra atteindre 123.8 kg/habitant/an.
EN **2022**, on recense **143** kg enfouis par habitant.

4. LE PLPDMA

Le Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés, dont le diagnostic initial est achevé, reprend les objectifs de cette loi pour les décliner en propositions et actions concrètes. Ce plan s'étale sur plusieurs années.
Il a été adopté au cours de l'année 2021, mais sans le partenariat initial avec la CCVAI. Ce document est évolutif et pourra être modifié en fonction des propositions de la commission ou des élus communaux en charge des déchets.

V- SENSIBILISATION ET PRÉVENTION

1. SENSIBILISATION AU TRI ET A LA REDUCTIONS DES DECHETS

- ✓ *Animations scolaires*

Elles ont été effectuées dans une grande partie des écoles du territoire. Afin de continuer à intéresser les élèves à cette problématique, un partenariat a été développé avec l'ASAJ pour proposer des animations sportives sur le tri sélectif. Le côté ludique et la présentation sous formes de jeux de la problématique des déchets a rencontré un grand succès. Malgré les périodes de restrictions sanitaires, 48 séances animations ont pu être maintenues.

Association Sport Activités Jeunesse

- ✓ *Accompagnement des organisateurs de manifestation*.

Les associations du territoire proposent plusieurs types de manifestations tout au long de l'année sur le territoire (culturelles, sportives, musicales, loisirs…).

Dans ce cadre, la CoPLER met à disposition (contre caution) des « Points Tri » et des gobelets réutilisables. De plus, le service Déchets s'associe aux réunions de préparation afin de sensibiliser les bénévoles au tri des déchets.

2. COMMUNICATION CIBLEE

✓ *Porte à porte*

Des actions de porte à porte ont été réalisées vers les habitants présentant des erreurs de tri récurrentes et vers les nouveaux arrivants sur le territoire. Les agents de collecte ont pris en charge cette mission, étant les mieux placés pour identifier les secteurs problématiques et expliquer aux habitants les enjeux du tri sélectif.

3. COMMUNICATION ECRITE

a. <u>Le Copler Mag</u>

Des encarts concernant les Déchets y sont intégrés en fonction de l'actualité.

b. <u>Le Flash Action</u>

Ce document, dédié aux élus, est édité tous les 2 mois. Il présente à chaque édition les actualités du service Déchets.

c. <u>Le calendrier de collecte</u>

Distribué annuellement, ce document est l'occasion de communiquer aux habitants sur la prévention des déchets. Cette année, il était accompagné du nouveau guide du tri détaillé, ainsi que d'un courrier communiquant les performances des collectes et la poursuite de leur optimisation.

4. CAMPAGNE POUR LE COMPOSTAGE DOMESTIQUE

Lancée en 2010, cette campagne vise à développer le compostage domestique sur le territoire en proposant la vente de composteurs et de bio-seaux d'une part et l'accompagnement local de cette pratique grâce à un réseau de guides-composteurs d'autre part.

Plus de **110** composteurs ont été vendus au cours de l'année 2022.

✓ *Le compostage Collectif*

En 2014, une action sur le compostage collectif a été mis en place. Le service Propreté a travaillé avec Loire Habitat et Ophéor pour proposer le compostage aux locataires de ces bailleurs (sur les communes de Saint Symphorien de Lay et st Just la pendue). Le suivi en est assuré chaque année et des rappels aux locataires également. Un autre composteur collectif a été mis en place dans les jardins partagés de Regny. Un quatrième est accessible aux habitants de Neulise dans le centre bourg.

En **2021 et 2022**, **8 nouveaux sites** ont été mis en service et 7 sites seront mis en service en 2023 pour que l'ensemble des communes dispose d'une solution de tri à la source des biodéchets. Plus de 40 référents de sites (élus et agents techniques des communes) ont été formés par l'association Madeleine Environnement.

5. ACTIONS DE PREVENTION

✓ Dans le but d'améliorer la qualité du tri des déchets et de réduire le nombre de dépôts sauvages, **des points de regroupement ont été supprimés**, quand cela était techniquement et économiquement possible et que la qualité service restait comparable.

✓ En 2022, sur l'ensemble du territoire plus de **72 T de vêtements et autres textiles** ont été déposées par les habitants. (soit plus de **5 kg/hab.** *Moyenne Nationale : 3 kg/hab ; source : éco-TLC)*

✓ Suivi des salles des fêtes en logistique de tri : caissettes et bacs jaunes pour le tri des emballages et affiche de tri.

✓ Les propriétaires des gîtes de grande capacité (plus de 10 places) sont accompagnés pour la sensibilisation au tri de leurs vacanciers. De plus, une logistique de tri est prêtée par la CoPLER (bacs, caissettes)

✓ Prêt du broyeur de végétaux aux habitants :
Déjà mis à disposition des communes depuis fin 2018, le broyeur de végétaux du service Déchets est proposé aux habitants depuis le printemps 2019 (**81 prêts** à des particuliers ont été réalisés en 2022, pour **200 jours** de broyage)

✓ Couches lavables:

Un bébé, de sa naissance à sa propreté, va produire plus de 800 kg de déchets issus des couches jetables. Afin de limiter cet impact, des couches lavables peuvent être utilisées. Pour la troisième année consécutive, la CoPLER et la Communauté de communes de Balbigny

proposent, en partenariat avec le SEEDR et Madeleine Environnement, des prêts gratuits de kits de couches lavables. Les usagers peuvent tester les changes lavables gratuitement pendant 1 mois. La logistique (stock des couches, sensibilisation des parents, modalité des prêts…) est coordonnée par l'association Madeleine Environnement.

5 kits ont été prêtés suite à un échange avec l'association Madeleine Environnement.

✓ La journée du Troc :

A l'occasion de la Semaine Européenne de la Réduction des Déchets, une nouvelle édition de la Journée du Troc et du Réemploi s'est déroulée au boulodrome de Croizet sur Gand le 27 novembre dernier.
Différents ateliers étaient proposés, tels qu'un atelier cosmétique où les visiteurs ont pu fabriquer leur propre savon solide ou baume à lèvres, un atelier numérique était également proposé en lien avec la Maison France Services.
Les participants pouvaient également s'initier à la teinture végétale tout en regardant un spectacle pédalo, écolo et rigolo.
350 participants sont venus échanger leurs objets contre d'autres, soit **800 kg** d'objets qui ont bénéficié d'une seconde vie.

✓ Le projet ASAJ 1% Déchets :

L'équivalent de 0,5% de la TEOM a été reversée pour le projet à l'ASAJ, soit 5250 €.
Des interventions se sont déroulées dans les centres aérés du territoire (sensibilisation) ainsi que des rencontres avec les élus et acteurs du recyclage.
Ensuite, 9 jeunes du territoire sont partis à Moulay Idriss Zehroun (Maroc) du 22/07 au 05/08/2022, en partenariat avec l'association d'éducation à l'environnement et au développement durable IKFER. Des opérations de nettoyage ont été organisées puis la réalisation d'un point-tri et d'un site de compostage collectif dans un parc naturel.
Enfin, les jeunes et leurs encadrants ont assuré la formation des 50 gardes du parc pour la prévention et le tri des déchets.

VI- COUT DU SERVICE

Le service propreté a un coût de gestion s'élevant à **1 731 827 € HT**.

Ce coût est réparti suivant la nature et/ou la provenance du déchet :

- Ordures Ménagères Résiduelles : **604 485 € HT**
- Recyclables secs des ordures ménagères (emballage – Papier – Verre): **545 963 €** HT
- Déchets des déchèteries : **533 899 € HT**
- Biodéchets : **47 067 €HT**
- Textile : **413€ HT**

Les conventions signées avec des éco-organismes et les ventes des matériaux récupérés en déchèteries permettent de diminuer le coût de gestion. En 2022, cela a représenté **708 429 €.**

Le coût du service restant à la charge de la collectivité est de **1 023 398 € HT**.

Le coût moyen de la gestion des déchets par habitant (coût aidé) est de **73 € HT.**

Flux des déchets	**Coût HT (€/habitant)**
Ordures Ménagères Résiduelles	**39**
Recyclables + Biodéchets	**3**
Déchets des déchèteries	**31**
TOTAL	**73**

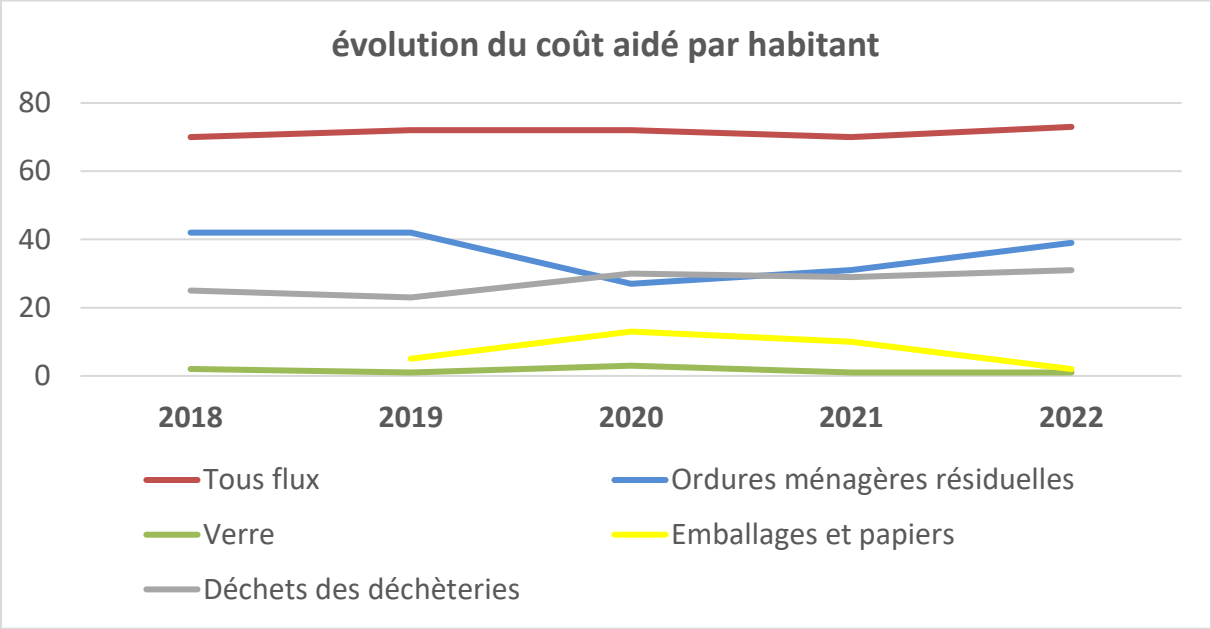

VII- COMPARAISON AUX VALEURS DE RÉFÉRENCE

Le coût du service (73€/habitant/an) est inférieur aux valeurs de référence ADEME pour 2022 :
99 €/hab/an en moyenne pour le secteur rural et 113€/hab/an pour les zones rurales d'Auvergne Rhône-Alpes.
Le coût des ordures ménagères (39€/an/hab) est inférieur aux moyennes de référence : 52€/an/hab pour le milieu rural national et 76€/an/hab pour le secteur rural AURA.
Les performances de tri pour les emballages et papier (59 kg/an/hab sur la CoPLER) sont supérieures aux valeurs de comparaisons : 51 kg/an/hab en milieu rural et 45 kg/an/habitant pour les secteurs ruraux d'Auvergne Rhônes-Alpes.
Pour ce qui est du verre, les tonnages collectés (38 kg/an/habitant) sont légèrement inférieurs à la moyenne (42 kg/an/hab en moyenne pour le milieu rural national ou régional).
Le coût des déchèteries sur la CoPLER (30€/an/habitant) est légèrement supérieur au référentiel AURA rural (28€/an/hab) et les tonnages collectés (236 kg/an/hab) un peu supérieurs également aux zones rurales d'AURA (217 kg/an/hab) mais comparable à la moyenne nationale du secteur rural (242 kg/an/hab).

	COPLER	moyenne rurale Fr.	moy. rurale AURA
coût du service	73 €	99 €	113 €
coût OMR	39 €	52 €	76 €
tonnages OMR	114 kg	212 kg	206 kg
tonnages emb./papier	59 kg	51 kg	45 kg
tonnages verre	38 kg	42 kg	42 kg
tonnages déchèteries	236 kg	242 kg	217 kg